

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial

COMMUNE DE PETIT-AUVERNÉ

Par arrêté préfectoral n° 2021/ICPE/203 en date du 4 août 2021, une consultation du public est prévue à la mairie de Petit-Auverné, pendant une période de quatre semaines du lundi 30 août au lundi 27 septembre 2021 inclus, portant sur la demande présentée par la société SAS NATURE ENERGIE en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'agrandissement de l'unité de méthanisation qu'elle exploite à Petit-Auverné au lieu dit Heurtebise.

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du samedi 14 août 2021, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie de Petit-Auverné, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de Petit-Auverné, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.